

Organisées par le Journal de l'Action Sociale.
 En collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les Départements des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan.



8^{ÈMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Parcours en protection de l'enfance

PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES

Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

En partenariat avec :



LUNDI 15 ET MARDI 16 JUIN 2015
 LE LIBERTÉ – RENNES

Avec le soutien de :



PROGRAMME

PROGRAMME



8^{EMES} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La dernière édition des Assises s'achevait sur le témoignage de jeunes ayant été accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance sur les forces et faiblesses de leur parcours. Ce sera le point de départ de cette 8^e édition en s'attachant plus spécifiquement aux faiblesses pour débattre des pistes d'amélioration souhaitables et découvrir les innovations possibles et existantes. Objectif : améliorer les parcours de ces jeunes et donc leur protection en leur qualité d'enfant mais aussi de futur adulte. Or, quel que soit l'angle d'analyse, cette ambition croise toujours la question de la prise de risques, à des degrés divers et sous toutes ses formes. Lesquelles ? jusqu'où ? Comment en faire une composante positive de l'accompagnement ? C'est ce que nous vous proposons de discuter collectivement.

LUNDI 15 JUIN 2015

SÉANCE PLÉNIÈRE



12h30 - Ouverture de l'accueil et visite des stands

14h00 - 14h45

Mots de bienvenue des présidents des conseils départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Introduction - Pourquoi grandir ? L'énigme de l'enfance.

► **Pierre-Henri Tavoillot**, philosophe, maître de conférences à la Sorbonne, président du Collège de philosophie.

14h45 - 15h45

Table ronde 1 – PARCOURS : PROTÉGER QUI ? PROTÉGER QUOI ?

■ Quels sont les principaux besoins des enfants pour se construire, en particulier lorsqu'ils sont fragilisés par leur histoire familiale ? De quoi souffrent-ils le plus souvent dans leurs parcours en protection de l'enfance ? En quoi leurs besoins et ceux des familles, peuvent-ils se heurter aux limites des pratiques (lourdeurs du dispositif, "parapluies sécuritaires", poids des normes, poids des représentations ? ...) ?

REGARDS CROISÉS DE :

► **Léo et Cédric**, administrateurs de la Fédération nationale des Adepape (Associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance) ;

► **Patrick Ben Soussan**, psychiatre, responsable du Département de psychologie clinique à l'Institut Paoli Calmettes (Marseille) ;

► **Catherine Sellenet**, sociologue, chercheur au Cren (Université de Nantes).

15h45 - 16h45

Table ronde 2 – PRATIQUES : INTÉGRER LA PRISE DE RISQUES

Les questions et illustrations relatives aux pratiques seront également et spécifiquement traitées en ateliers (voir pages 4 et 5).

■ Qu'entend-on par prise de risques (du risque de partager au risque de se tromper) ? Que recouvre-t-elle spécifiquement dans le champ de la protection de l'enfance ? En quoi le risque est-il une composante positive de l'accompagnement ? En quoi l'absence de prise de risque peut-elle s'avérer contre-productive ? En pratique, quelles innovations mettre en œuvre, en intégrant quels risques, pour améliorer les réponses ?

CONTRIBUTION DE :

► **Annie Lambert**, *criminologue, chercheuse à l'Université de Sherbrooke (Québec).*

RETOURS D'EXPÉRIENCES :

L'évolution des pratiques sur le territoire à la suite de l'affaire Marina par :

► **Dominique Le Clerc**, *ancien directeur général adjoint chargé de la Solidarité du Conseil départemental de la Sarthe.*

Risques et responsabilités partagés par :

► **Xavier Pidoux**, *juge des enfants et vice-président du Tribunal de grande instance d'Avignon.*

16h45 - 17h45

Table ronde 3 – GOUVERNANCE : FACILITER LA PRISE DE RISQUES

■ Comment passer du partenariat opérationnel à une approche concertée du parcours de l'enfant entre les différents acteurs (Département, Justice, associations gestionnaires mais aussi École, ville, réseaux d'éducation populaire...) ? Quelles implications au regard de la notion de chef de file ? Quel projet politique dans les institutions pour encourager l'innovation et la prise de risques ? Quelle organisation dans les territoires ? Quel management dans les services ? Quel profil et quelle formation pour les encadrants ?

REGARDS CROISÉS DE :

► **Philippe Bas***, *sénateur, président du Conseil départemental de la Manche ;*

► **Christophe Béchu**, *sénateur-maire d'Angers, président de l'Odas ;*

► **François Dupuy**, *sociologue, spécialiste des organisations, auteur notamment de "La faillite de la pensée managériale" (Éd.Seuil) ;*

► **Christine Vander Borght**, *psychologue clinicienne à Yapaka.be, programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, auteure de "Travailler ensemble en institution" (Éd.Yapaka.be).*

17h45 - 18h15

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION MENÉE AUPRÈS DES DIVERS ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

par **Laurence Rossignol**, *secrétaire d'État chargée de la Famille, des personnes âgées et de l'autonomie.*

MARDI 16 JUIN 2015

MATIN : ATELIERS

9h00 - 12h30

ATELIERS : LE TEMPS DU DÉBAT

■ DES ATELIERS SUR L'INNOVATION ET LE RISQUE EN PRATIQUES

Chacun des ateliers aura comme axes principaux : l'articulation et la coopération des acteurs au service de parcours en protection de l'enfance mieux pensés, plus stabilisés (y compris dans les situations à problématiques multiples); les innovations qui pourraient être développées autour des différentes dimensions du parcours (de l'entrée à la sortie du dispositif ; les différentes prises de risques que cela induit en termes de postures entre professionnels (confiance, partage,...), à l'égard des enfants et de leurs familles (écoute, travail sur les représentations, sur les capacités parentales, sur les doctrines...), et en termes de choix d'organisation ou de gestion.

■ UN NOUVEAU FORMAT DE DÉBAT

Le format des ateliers de cette 8^e édition a été repensé pour laisser la plus grande place possible au débat avec le public. Dans chacun des ateliers seules deux expériences seront présentées en détail. Elles n'auront pas vocation à couvrir l'ensemble de la problématique, mais simplement d'alimenter le débat sur des points-clé s'y rapportant. L'essentiel du temps sera donc consacré à une discussion avec le public invité à témoigner de ses interrogations et de ses pratiques, enrichie au fil des échanges par la contribution de deux discutants choisis pour leur expérience professionnelle et leur capacité à contribuer à l'animation, aux côtés du modérateur et du rapporteur. Pour chaque atelier un fil conducteur de départ est proposé dans ce programme, mais il sera susceptible d'évoluer au gré de la discussion avec les participants, mais aussi de la teneur de leurs questions écrites recueillies la veille en séance plénière.

■ CINQ ATELIERS AU CHOIX

ATELIER 1 : ÉVALUATION DES SITUATIONS : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 2 : SITUATIONS DE CRISE : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 3 : PROJET POUR L'ENFANT : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 4 : RELATION ÉDUCATIVE : quelles innovations, quelle prise de risques ?

ATELIER 5 : SORTIE DU DISPOSITIF : quelles innovations, quelle prise de risques ?

Voir le détail de chaque atelier pages 6 à 10.

12h30- 14h00

Déjeuner sur place

APRÈS-MIDI : SÉANCE PLÉNIÈRE

14h00 - 15h00

Table ronde 1 – RESTITUTION DES ATELIERS

■ **Restitution de l'essentiel des ateliers par les rapporteurs de chacun des cinq ateliers.**

ATELIER 1 : **Thierry Pequignot**, directeur Enfance-jeunesse-sport du Département d'Ille-et-Vilaine.

ATELIER 2 : **Daniel Macé**, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor.

ATELIER 3 : **Roland Willocq**, vice-président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

ATELIER 4 : **Olivier Hiroux**, directeur adjoint de la Protection de l'enfance du Département du Morbihan.

ATELIER 5 : **Gilles Séraphin**, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

15h00 - 16h15

Table ronde 2 - LE REGARD DES MÉDIAS : UN RISQUE À PRENDRE ?

■ **La protection de l'enfance est l'affaire de tous. La société a son rôle à jouer aux côtés des acteurs éducatifs et doit être davantage mobilisée. Mais cela implique aussi d'accepter, voire de faciliter le regard de l'autre, et en particulier celui des médias, qui seront plus objectifs si la parole sur la mission de protection de l'enfance est davantage valorisée, incarnée, assumée. Qu'en disent ceux qui influencent l'opinion ?**

REGARDS CROISÉS DE :

- ▶ **Geneviève Avenard**, *défenseure des enfants* ;
- ▶ **Emmanuelle Bercot**, *actrice, scénariste (du film "Polisse"), et réalisatrice (notamment du film "Elle s'en va" (2014) et "La tête haute" présenté en ouverture du festival de Cannes 2015)* .
- ▶ **Mathieu Garnier**, *expert en communication de crise ayant travaillé pour plusieurs collectivités* ;
- ▶ **Philippe Necand**, *journaliste à RTL, assesseur près du tribunal pour enfants de Versailles* ;
- ▶ **Un journaliste de Ouest France***.

16h15 - 16h30

Clôture - Spectacle de Cup song par des élèves du collège Camille Guérin de Saint-Méen-le-Grand

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : les 8^e Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, collectivités accueillantes de cette édition. Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres ASE (Anacase), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), le CNFPT, le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la Croix-Rouge française, le Défenseur des Droits, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Ligue de l'enseignement, le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS), le Ministère de la Justice (DPJJ), le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopps), et le soutien d'Askoria, de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles), de l'association A. Retis, et du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE).



ATELIER 1

ÉVALUATION DES SITUATIONS

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Une “bonne sortie” du dispositif c’est d’abord une “bonne entrée”. Laquelle est étroitement liée, en amont, à la qualité de l’évaluation de la situation qui permettra d’apprécier la nécessité d’une admission à l’Aide sociale à l’enfance. C’est là que commence le risque. Le risque lié aux différents spectres de l’évaluation (besoins de l’enfant, compétences parentales, ressources de l’entourage...); le risque lié à la proximité entre l’évaluation et l’investigation; le risque quant au rôle de chaque acteur et à sa capacité à partager l’information; le risque inhérent à la prise de décision initiale lorsqu’elle est inspirée par la protection de l’intérêt de l’enfant avant tout autre...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d’aborder en s’appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : *Cristelle Martin, présidente de l’Association nationale des cadres de l’action sociale des conseils généraux (Ancasd), directrice adjointe Enfance-Famille-Action sociale du Département de la Charente-Maritime.*

RAPPORTEUR : *Thierry Pequignot, directeur Enfance-jeunesse-sport d’Ille-et-Vilaine.*

DISCUTANTS :

► **Antoine Guillet**, *assistant de service social, membre du conseil d’administration de l’Association nationale des assistants de service social (Anas).*

► **Nathalie Vabres**, *pédiatre coordonnateur de l’Unité d’accueil des enfants en danger au CHU de Nantes.*

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► **La CRIP du Morbihan : une équipe spécialisée du recueil à l’évaluation. Pourquoi ? Comment ?**, par *Anne Morvan-Paris, directrice de la Famille et de l’action sociale du Morbihan et deux travailleurs sociaux de la CRIP56.*

► **Les “équipes SOS enfants” de Belgique : un espace intermédiaire d’écoute, d’observation et de diagnostic en amont de l’intervention administrative**, par *Françoise Hoornaert, psychologue, coordinatrice d’une équipe.*



ATELIER 2

ATELIER PROPOSÉ ET ORGANISÉ
EN COLLABORATION AVEC

ASK O RIA
Les métiers des solidarités

SITUATIONS DE CRISE

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Quelle que soit leur origine (psychosociale, post-traumatique, voire sociopolitique), les situations de crise trouvent le plus souvent une réponse dans l'urgence. Un mode d'intervention qui privilégie la sécurisation à court terme, mais avec son pendant : celui d'une plus grande incertitude à long terme sur le devenir de l'enfant. Un mode de faire qui s'explique par la difficulté à trouver en amont les réponses idoines à des situations complexes, souvent liées à des problématiques multiples, et faisant appel à une multitude d'acteurs (santé, pédopsychiatrie, insertion...). Sans omettre les situations inédites nées de la perte de repères d'une frange de la jeunesse. Comment mieux répondre à ces situations, et en prenant quels risques ?...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Marc Rouzeau, directeur Recherche et Prospective chez Askoria.

RAPPORTEUR : Daniel Macé, directeur général adjoint Solidarités du Département des Côtes d'Armor.

DISCUTANTS :

► Catherine Sellenet, sociologue, chercheur au Cren (Université de Nantes).

► Julie Fergane, substitut du Procureur de la République de Mulhouse.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► Interventions intensives et alternatives au placement en Ille-et-Vilaine

Genèse, déroulement et enseignement de l'expérimentation en cours

par des représentants du Département.

► Les interventions socioéducatives face aux situations de radicalisation : quels repères pour les jeunes ? Quels repères pour les professionnels ?

par Djamel Guessoum, directeur général de l'association Arsej (Réinsertion sociale pour l'enfance et la jeunesse, éducation, formation, emploi).



Jeunes en errance : présentation en images du dispositif d'adaptation des parcours éducatifs (Dape) du Département du Finistère.



ATELIER 3

LE PROJET POUR L'ENFANT

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Au delà de l'obligation réglementaire, comment faire pour que le Projet pour l'enfant constitue la colonne vertébrale d'un parcours mieux pensé, mieux coordonné, plus stable, plus lisible ? L'enjeu se situe dans le dialogue avec l'enfant, les parents, l'entourage ; dans la coopération concertée entre professionnels, entre institutions ; dans une posture qui privilégie la finalité de la démarche sur sa formalisation ; mais aussi peut-être dans la capacité des différents acteurs concernés à accepter les risques, voire les échecs de l'enfant, inhérents à toute éducation. Un parcours mieux pensé, un projet plus risqué ?...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Marie Derain, ancienne Défenseuse des enfants.

RAPPORTEUR : Roland Willocq, vice-président de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

DISCUTANTS :

► Jean-Michel Permingeat, magistrat détaché, directeur Enfance-Famille du Département du Var.

► Philippe Liebert, psychologue à la direction Enfance-Famille du Département du Pas-de-Calais, auteur de "Quand la relation parentale est rompue . . ." (Éd.dunod, 2015).

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► **Le projet pour l'enfant : d'un écrit sur les familles à un écrit avec les familles en protection de l'enfance. Recherche présentée par Magalie Vendé, chargée des mineurs confiés, Département du Finistère, et témoignage de terrain par Catherine Miossec, éducatrice spécialisée, Département du Finistère.**

► **L'association SOS Petits princes : un médiateur pour mieux intégrer les familles dans l'élaboration du projet pour l'enfant. Témoignages de Patrick Grave, directeur de l'association, Luc Fouarge, parrain de l'association et directeur du Centre d'observation et de guidance à Leernes (Belgique), et un parent impliqué dans l'association.**



Présentation en avant-première de la recommandation du Défenseur des droits portant sur les projets pour l'enfant



ATELIER 4

RELATION ÉDUCATIVE

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

■ Tous les anciens accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance en témoignent : la possibilité ou non de construire des liens de qualité et de trouver une figure d'attachement aura été déterminante dans leur parcours et leur devenir. Quelle est la finalité de la relation éducative (en milieu ouvert et en placement) ? Comment favoriser et mieux assumer la part émotionnelle et affective inhérente à cette relation ? Comment ne pas occulter les besoins de l'enfant au profit de la nécessaire collaboration avec les parents ? Comment mieux prendre en compte les tiers qui comptent dans l'environnement de l'enfant ? Comment permettre aux enfants placés de bénéficier au quotidien d'opportunités (et de contraintes) semblables à celles des autres jeunes de leur âge ? Comment préparer et envisager la fin de la relation d'aide, sans pour autant provoquer la rupture ? Du risque de l'attachement au risque du lâcher prise...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Jean-Claude Placiard, conseiller à l'Observatoire national de l'Action Sociale (Odas).

RAPPORTEUR : Olivier Hiroux, directeur adjoint de la Protection de l'enfance du Département du Morbihan.

DISCUTANTS :

- ▶ Gilles Meunier, responsable du développement des activités chez SOS Villages d'Enfants.
- ▶ Claude Felix-Wantersten, pupille de l'État de l'Adepape de l'Ain.

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

- ▶ **Relation éducative et interventions sociales dans le milieu de vie de l'enfant.**
Contribution d'Alain Grevot, expert en protection de l'enfance à l'Odas, à partir d'une étude rendue publique à cette occasion sur l'accompagnement en milieu de vie.
- ▶ Les effets bénéfiques sur la relation éducative d'un dispositif d'accompagnement des assistants familiaux dans les Côtes d'Armor.



ATELIER 5

SORTIE DU DISPOSITIF (JEUNES MAJEURS)

Quelles innovations, quelle prise de risques ?

Pour les jeunes accompagnés en protection de l'enfance jusqu'à leur majorité, en particulier lorsqu'ils sont placés, l'anniversaire des 18 ans est souvent une échéance angoissante. Comment mieux anticiper leur prise d'autonomie ? Comment, malgré le poids des normes, mieux les préparer à cette autonomie dans les actes de la vie quotidienne ? Comment construire avec eux leur projet de vie future en acceptant le risque de déceptions, voire d'échecs ? À l'arrivée de la majorité, quelles perspectives nouvelles leur offrir, en particulier lorsque ce sont les plus fragiles ? Et avec quels acteurs coopérer au-delà des professionnels ? Ou comment prendre le risque de dissocier l'inévitable sortie du dispositif de la fin de toute "protection"...

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif d'aborder en s'appuyant sur un débat entre le public et les discutants invités à alimenter par leur expérience le débat.

MODÉRATEUR : Mohamed L'Houssni, directeur de l'association A.Rétis.

RAPPORTEUR : Gilles Séraphin, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned).

DISCUTANTS :

► **Claude Le Merrer**, secrétaire général de la Fédération nationale des Associations d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape).

► **Jean-Jacques Zeza-Redon**, directeur du Foyer éducatif Céline Le Bret (87).

EXPÉRIENCES OU TRAVAUX PRÉSENTÉ(E)S

► **Créer une relation de confiance et d'aide entre un jeune et un parrain : exemple dans le Finistère**, par Marie-christine Le Clezio, directrice adjointe Enfance-Famille du Département du Finistère, Raphaël Claus, président de l'Adepape du Finistère, et Marie-Renée de Kéroulas de France Bénévolat.

► **Un nouveau mode de gouvernance pour un accompagnement renforcé des jeunes les plus en risque de précarisation : l'expérimentation d'accompagnement vers l'autonomie menée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et ses partenaires locaux en Meurthe-et-Moselle**, par Myriam Petrel, conseillère technique, direction territoriale PJJ Lorraine Sud et Sarah Simon, éducatrice missionnée sur le projet, direction territoriale PJJ Lorraine Sud.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)

Code Banque : 30004 / Code Guichet : 02790 / Compte : 00010099563 / Clé Rib : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

2 Montant des frais de participation :

Tarif normal : 320 € TTC (266,67 € HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 16 juin inclus.**

Tarif dégressif : 270 € TTC (225,00 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution.

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF - Les 8^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance bénéficient "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

3 Possibilité de pré-réervations sans engagement jusqu'au 15 mai 2015

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 15 mai jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

4 Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

5 Chaque inscription sera confirmée par mail au signataire de l'inscription et au participant.

6 En ce qui concerne les ateliers, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7 Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8 Annulation : Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax : **reçues avant le 17 mai 2015 minuit** sont acceptées sans frais ; **reçues entre le 18 mai et le 31 mai 2015 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; **reçues après le 31 mai 2015 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 31 mai), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).** En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

8^e Assises nationales de la protection de l'enfance
15 juin et 16 juin 2015

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :
Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration. **Voir modes d'envoi et contacts au verso.**

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

① Par courrier accompagné
de votre règlement au :
Journal de l'Action Sociale,
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

② Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail : christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Pré-réservations :

Possibilité dans certaines conditions de pré-réserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

Journal de l'Action Sociale
Maria Lillo ou Christine Dussaut
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : christine.dussaut@lejas.com
ou assises@lejas.com
Web : www.lejas.com

INFORMATIONS PRATIQUES

▣ DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 8^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les lundi 15 juin et mardi 16 juin 2015 à Rennes, au Liberté. L'accueil débutera le lundi dès 12 h00. Un café sera proposé par les partenaires entre 12h 00 et 14 h00 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le lundi - uniquement le mardi). Les travaux commenceront à 14 h00 précises et se termineront à 18 h 30. Le mardi, les travaux débuteront à 9 h 00 et se termineront à 17 h00, avec une pause entre 12 h 30 et 14 h00 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.

▣ LIEU DES ASSISES



Les Assises ont lieu au Liberté, grande salle de spectacles de Rennes située en plein centre à 5 minutes à pied de la gare SNCF.

Adresse : 1 Esplanade Général de Gaulle, 35 000 Rennes.



▣ ACCÈS



Le Liberté est situé à 5 minutes à pied de la gare SNCF de Rennes (voir plan ci-contre). Prendre la sortie Nord de la gare.

Sur la place de la gare prendre - en face légèrement sur la gauche - le boulevard Magenta (hôtel Kyriad à l'angle). Puis prendre la deuxième rue à gauche (cours des Alliés) qui aboutit esplanade Charles de Gaulle.



MÉTRO : Ligne 
Arrêt : station Charles de Gaulle



BUS n° 3 et 18 : arrêt Charles de Gaulle
BUS n° 2,11,et 17 : arrêt Le Liberté



STATIONNEMENT PAYANT : Parking Charles de Gaulle ou Colombier.



▣ HÉBERGEMENT

La ville de Rennes dispose d'une bonne capacité hôtelière mais les hôtels du centre-ville aux meilleurs tarifs peuvent s'avérer rapidement complets. C'est pourquoi nous vous recommandons de réserver au plus vite votre chambre. En tout état de cause de nombreux autres hôtels sont disponibles en bordure du centre-ville et en périphérie. Une liste complète des hôtels - avec pour certains d'entre eux des tarifs négociés - est disponible sur notre site web (www.lejas.com) ou sur simple demande par mail (assises@lejas.com) ou par téléphone (01 53 10 24 10).

RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com